

Dijon. 22 Décembre 1877.

Bon bon cher ami;

je n'aurais sans doute pas osé vous  
demander moi-même la somme que vous  
me proposez. Mais puisque l'initiative  
vient de votre part, je me sens tout  
disposé à user jusqu'à l'indiscretion de  
votre offre obligeante.

Né connaissant ni la force ni la dimension  
des livres ou n<sup>o</sup> de volume que je desirais  
consulter, parmi ceux que vous m'avez  
indiqués (et ce sont, en vérité, presque tous)  
je les note ci-dessous dans l'ordre de  
l'intensité du desir que j'en aurais  
d'après ce que me laisse augurer leur titre:

- 1<sup>o</sup> Protokolle der Kommission für die zweite Lesung  
des bürgerlichen Gesetzbuches - tome I.
- 2<sup>o</sup> Reutz - Die zweite Lesung des Entwurfs - tome I.
- 3<sup>o</sup> Flamm - Bürgerliches Gesetzbuch - tom I.
- 4<sup>o</sup> Heilbron - Lehrbuch des bürgerlichen Rechts.  
1. Altheim, Allgemeines Recht.

5: zeitschrift für das Privat und öffentliches  
Recht der Gegenwart. 1897 p. 611 et seq -  
pour l'article de Herz: Gesetz - Auslegung und  
das Leben.

6: Et un des deux ouvrages suivants:

{ Rümelin - Das völkische Völkerrecht und das B. G.  
{ O. Köhler - Das Reichsrecht und das B. G.

7: Zgodowski - Lokalisationsfragen und Kritik des Entwurfs.

8: Menges - Das B. G. und die besitzlosen Volksklassen

9: Reetz - Die Lokalisation über den Entwurf eines B. G.

Ma liste est bien longue et j'y tiens en  
excuse. Mais j'espère que vous ne  
pourrez pas mettre la main sur tous  
les ouvrages indiqués. Et, en tout cas, ce  
n'est pas pour vous les demander tous,  
si, comme c'est probable, la totalité  
devrait faire un trop gros paquet. Vous  
ne m'apporterez donc que ce que vous  
pourriez prendre sans gêne d'aucun  
sort. Et il serait bien entendu que  
je m'arrangerais de faire à l'étranger de ces  
documents ce dont j'aurais besoin dans  
l'intervalle de ces deux passages - aller  
et retour, soit du 29 novembre au 8 janvier.

Si la chose est possible, au moins en  
partie, ce me sera d'une grande utilité.  
En ce qui concerne nos maigres crédits <sup>publiques</sup> sont de plus  
en plus absorbés par des acquisitions  
d'ouvrages d'économie politique ou de  
droit public. On loue plus qu'on jette  
devant les livres allemands, et on n'en  
a même supprimé quelques zeitschriften  
importantes, celle de Guinbert notamment  
que nous ne recevons plus depuis deux ans.  
Rien de nouveau d'ailleurs, ici,  
depuis dimanche. Des lundis continuent  
à se amener lentement mais sans arrêt,  
ils s'alimentent convenablement, se lèvent  
plusieurs heures dans la journée, commencent  
à venir péniblement au rayon, et  
entretiennent l'espoir de se remettre un peu  
au travail la semaine prochaine. C'est  
bien évidemment le progrès décisif, que ce  
pauvre ami a largement mérité. Sont  
fait voir qu'il pourra reprendre un peu  
à peu près normal après ses vacances de jarnie.  
Je vois mon temps tout-à-fait près

maintenant par les préparations de besogne  
d'Écol. Il me faut bien au jour le jour  
cette partie générale du droit ainsi dont j'ai  
voulu tenter également l'essai cette année.  
Avec cela, ma care de droit international,  
pauvre, nouveau pour moi, ne s'est fait pas tant  
seul. Et une conférence de doctorat, dont  
on m'a chargé par surcroît, me prend encore  
une après-midi par semaine. Il me  
reste donc peu de loisirs à moi et  
voilà les soucis du nouvel an qui sont  
les absorber tant-à-fait pendant deux  
semaines.

Excusez-moi donc si je vous quitte  
brusquement. Rappelez-vous notre désir de  
vous avoir un peu, à l'un de vos  
prochains passages. <sup>Si vous savez que nous pourrions vous héberger complètement.</sup> Madame Galvès vous  
accompagne-t-elle? Présentez lui si vous  
pouvez mes compliments respectueux. Et  
recevez toute mon amitié dans un cordial  
serrement de main.

F. Geny

Si vous pouvez me rappeler au souvenir amical  
de M. Emmanuel et lui faire remettre tous mes  
vœux pour la continuation de ses succès et le maintien de sa santé.

7  
107



Monsieur R. Leilles.

Professeur à la Faculté de Droit.

10 bis rue du Ré-aux-Leres.

Paris.

PARIS 10  
1853  
JUL 9  
ST. G. 10